



## Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Damien Gfeller, Cyril Cachin, William Montagrin et Patrick Aerny s'est réunie le 22 novembre, pour étudier le **préavis municipal n° 007/2022, concernant le budget 2023.**

La Municipalité a délégué Messieurs André Cachin, Nicolas Piaget ainsi que notre boursière Madame Christelle Widmer, pour répondre à nos questions.

*Nous relevons les points suivants, en complément de certains commentaires du préavis :*

- Le budget est effectivement similaire à celui de l'an dernier dans son approche « conservatrice ». A noter cependant qu'il est en hausse moyenne de 100'000 CHF par année, en lien avec l'évolution de la population d'Orges. De 1,2 mio en 2018 à 1,8 mio en 2023.
- Les charges cantonales sont certes en hausse, mais c'est particulièrement le poste de l'enseignement primaire et secondaire qui a quasiment doublé entre le montant effectif 2020 (128'000 CHF) et le budget 2023 (247'000 CHF). S'il est normal que notre participation augmente en fonction des enfants scolarisés de notre commune, nous n'avons pas de vue sur la manière dont les coûts de fonctionnement de l'ASIG sont gérés et maîtrisés.
- Les frais de péréquation ETACOM sont proportionnellement en diminution, impactés « positivement » à la baisse par les divers travaux d'infrastructure conduits par notre syndic, ainsi que par une meilleure compréhension des mécanismes de calcul des frais impactant ce mécanisme de péréquation. En remerciant notre boursière pour sa contribution.
- Les charges de l'administration sont elles proportionnellement en hausse. Ceci s'explique par l'augmentation de la complexité et du volume de dossiers administratifs à traiter, donc une augmentation des taux d'activité du greffe et de la boursière. Également par la mise à niveau de notre structure informatique, objet du préavis 08/2022, ainsi que la révision acceptée du traitement des indemnités pour la municipalité dans le préavis 10/2021.

- Autre point à relever dans les commentaires de ce préavis : des améliorations que nous saluons ont effectivement été apportées à la lecture des comptes, en termes de réallocations des charges de vacances, employé communal, répartitions de frais et autres amortissements.

Nous pointons un état de situation sur 2 postes « en vue » :

Le compte de la déchetterie fait apparaître un déficit structurel de Fr 40'000.- environ, pour un budget de charges de 75'000.-. Il est donc évident que le montant actuel des taxes, fixes et au sac, est insuffisant pour couvrir ce poste.

De même le service des eaux avec 150'000 CHF de charges et 100'000.- de recettes, fait apparaître un déséquilibre de 50'000 CHF qui devra être corrigé par une augmentation du prix de l'eau. A voir comment et de combien.

- De manière générale, la commission de gestion a demandé l'établissement d'un suivi graphique sur plusieurs années afin de mieux visualiser l'évolution et les tendances des différents postes clé de charges et produits. Cette demande pourra être traitée quand le nouveau système informatique sera mis en place, en lien avec le préavis 08/2022
- Pas d'autres commentaires particuliers de la part de la commission de gestion sur ce budget 2023.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le contenu du budget tel que présenté :

Orges, le 20 novembre 2022

Le rapporteur : Patrick Aerny

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny



Damien Gfeller



Cyril Cachin



William Montagrín

